

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Du mercredi 28 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt le vingt-huit octobre à 18 heures 02

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : S. FAGOT, J. BESANCON, R. BRUN, A. GUIDET, V. TRESY, P. MIDOL, L. MASSON, C. GAUBERT

Date de convocation :

22/10/2020

Date d'affichage :

28/10/2020

Absents : D. MONNIER donne pouvoir à A. GUIDET ;  
D. DAL GOBBO donne pouvoir à C. GAUBERT ;  
I. LELIARD

Secrétaire de séance : Catherine GAUBERT

**OBJ. : Validation du PLUI.**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L151-23 sur l'identification d'éléments de paysage à préserver.

Vu le projet de PLUI présenté par la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Le Conseil, à l'unanimité,

Approuve le PLUI modifié : validation de deux dents creuses, changement d'affectation de deux parcelles agricoles classées en zone urbaine, indication d'éléments remarquables du patrimoine à protéger (fontaines, chapelle) et éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (tilleuls) à condition d'inclure le tilleul de la cour de la mairie dans ceux-ci.

Autorise le maire à signer tout document s'y afférent.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme



**Le Maire, MASSON Laurent**

